



Signataires : Sylvain Thévoz, Leonard Ferati, Léna Strasser, Thomas Bruchez, Léo Peterschmitt, Lara Atassi, Dilara Bayrak, Caroline Marti, Caroline Renold

Date de dépôt : 17 juin 2025

Proposition de résolution

L'UNIGE doit expliciter sa gestion ainsi que ses options stratégiques au sujet du conflit israélo-palestinien et revoir sa communication

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la gestion catastrophique par la rectrice de l'Université de Genève de sa communication concernant le conflit israélo-palestinien ;
- la gestion catastrophique par la rectrice de l'Université de Genève des manifestations étudiantes et des occupations de l'université ;
- le recours à la police plutôt qu'au dialogue dans le cadre de ses échanges avec les étudiants ;
- l'annulation d'une conférence de presse en raison de la présence de quinze étudiants et une banderole ;
- la pétition largement signée par les enseignantes et enseignants, chercheurs et chercheuses, membres du personnel administratif et technique, doctorantes et doctorants, alumni et associations de l'UNIGE, en soutient aux revendications des étudiantes et étudiants¹ ;

¹ Appel à la responsabilité éthique de l'Université de Genève dans ses partenariats académiques : <https://framaforms.org/appele-a-la-responsabilite-ethique-de-luniversite-de-geneve-dans-ses-partenariats-academiques>

- la « Position de l'Université de Genève s'agissant de la guerre Israël-Hamas » du 20 mai 2024² ;
- l'« Appel de l'Université de Genève concernant la situation humanitaire à Gaza » du 3 juin 2025³ ;
- l'article 40 de la loi sur l'université et la responsabilité du Conseil d'Etat qui a nommé la rectrice, les membres du conseil d'orientation stratégique et les membres du comité d'éthique,

le Grand Conseil déclare que l'UNIGE doit expliciter sa gestion ainsi que ses options stratégiques au sujet du conflit israélo-palestinien et revoir sa communication.

² <https://www.unige.ch/universite/politique-generale/israel-hamas/>

³ <https://www.unige.ch/universite/politique-generale/appel-unige-situation-humanitaire-gaza>

EXPOSÉ DES MOTIFS

Une pétition largement soutenue par les enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs, membres du personnel administratif et technique, doctorantes et doctorants, alumni et associations de l'UNIGE en soutien aux revendications des étudiantes et étudiants rappelait que « la coopération scientifique ne doit pas servir à soutenir la politique belliqueuse du gouvernement russe, qui viole des principes fondamentaux des droits humains, du droit international et des valeurs européennes fondatrices » et, à ce titre rappelait que les autorités de l'Université de Genève (UNIGE) avaient suspendu, en mars 2022, leurs collaborations institutionnelles avec les universités russes⁴. A l'inverse, malgré le consensus international reconnaissant le caractère génocidaire de l'offensive militaire israélienne contre Gaza depuis le 8 octobre 2023 – offensive ayant entraîné la mort de plus de 50 000 personnes, dont deux tiers sont des femmes et des enfants^{5,6,7} – l'UNIGE est demeurée étrangement silencieuse ou ambivalente. Comme l'expose le *Rapport sur les liens entre l'Université de Genève, les universités israéliennes et le régime israélien*⁸, l'UNIGE entretient des liens avec l'Université hébraïque de Jérusalem et l'Université de Tel-Aviv, toutes deux directement impliquées dans la formation des soldats, des juristes, des ingénieurs, des médecins et des scientifiques qui contribuent à la politique génocidaire de l'Etat d'Israël. La responsabilité de l'UNIGE de se positionner sur des questions éthiques et humanitaires tout comme son

⁴ www.unige.ch/actualites/archives/2022/ukraine

⁵ Plainte pour « génocide » à Gaza : la justice internationale rend un 1^{er} verdict, 25 janvier 2024, UNRIC : <https://unric.org/fr/gaza-la-justice-internationale-se-prononce-sur-la-plainte-pour-genocide/>

⁶ Amnesty International investigation concludes Israel is committing genocide against Palestinians in Gaza, Amnesty International, 5 décembre 2024 : <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/12/amnesty-international-concludes-israel-is-commit>

⁷ Counting the dead in Gaza : difficult but essential, The Lancet, 20 juillet 2024 : [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(24\)01169-3/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(24)01169-3/fulltext)

⁸ Rapport sur les liens entre l'Université de Genève, les universités israéliennes et le régime israélien, CEP-UNIGE, juin 2024 : <https://cuac.ch/wp-content/uploads/2024/06/rapport-CEP-UNIGE-20240606.pdf>

« droit de diligence »⁹ ne peuvent être sélectifs. Comme le rappelle le papier de *Position du parti socialiste genevois sur le conflit israélo-palestinien, la guerre à Gaza et l'occupation israélienne*¹⁰, « La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a reconnu que l'appel au boycott relève de l'expression politique protégée par l'article 10 de la Convention Européenne des droits de l'Homme et ne peut pas, en lui-même, être qualifié comme un appel à la discrimination, pour autant qu'il ne s'accompagne pas d'appels à la haine ou à la violence. » Pour notre part, nous soutenons les revendications des mouvements étudiants des universités et hautes écoles pour le boycott des institutions scientifiques israéliennes compromises avec la colonisation, le nettoyage ethnique, la stratégie et la tactique militaires offensives, la recherche et le développement technologique à fins militaires et l'industrie de l'armement. Mais nous soutenons également la collaboration scientifique et culturelle avec les chercheurs et chercheuses, les artistes et intellectuel·les indépendant·es ou dissident·es, ainsi que les structures scientifiques, juridiques et culturelles qui dénoncent l'occupation, la colonisation et l'apartheid dans les territoires occupés. Nous défendons leur droit à la liberté d'expression et dénonçons toute tentative de faire taire leurs voix.

L'UNIGE, elle, ne se contente pas de rester passive ou ambivalente face aux crimes contre l'humanité en cours à Gaza. Elle restreint et réprime activement les actions de protestation de la Coordination étudiante pour la Palestine (CEP) – pourtant jugées exemplaires¹¹ – en refusant le dialogue et en ayant recours à la répression policière et à la judiciarisation. Les membres de la CEP, largement soutenus par la communauté étudiante qui s'est exprimée lors des élections à l'Assemblée de l'Université¹², leur rappellent nos obligations éthiques et juridiques. Leurs actions de protestation pacifique sont pourtant nécessaires. Elles reflètent une prise de responsabilité morale, humaniste et universaliste, au cœur de la formation universitaire. A ce titre, les enseignantes et enseignants, chercheurs et chercheuses, membres du

⁹ Brief juridique : Risques juridiques et réputationnels liés aux partenariats institutionnels en contexte de crimes internationaux (Gaza), Change For Palestine, 5 mai 2025 : https://ugc.production.linktr.ee/6f297821-5ae5-48f9-a94e-c714e9e6dbd1_Note-juridique.pdf

¹⁰ *position-du-ps-genevois-le-conflit-israelo-palestinien-la-guerre-a-gaza-et-l'occupation-israelienne.pdf*

¹² Cinq des 10 élus à l'Assemblée de l'Université lors des élections de mai 2025 sont issus de la liste de la Coordination étudiante pour la Palestine. Cinq des « viennent ensuite » sont issus de cette même liste :

<https://www.unige.ch/elections2025/resultats/resultats-des-elections-tacites/assemblee-de-luniversite>

personnel administratif et technique, doctorantes et doctorants, alumni et associations de l'UNIGE ont annoncé soutenir les revendications des étudiantes et étudiants et notamment demandé aux autorités universitaires de retirer immédiatement les plaintes pénales déposées contre les étudiantes et étudiants mobilisés et de renouer le dialogue avec l'ensemble de la communauté universitaire, au vu du rôle essentiel des universités dans les débats publics.

Enfin, le personnel universitaire attire l'attention des autorités de l'UNIGE sur le fait que, en tant qu'institution cantonale financée par des fonds publics et faisant partie du service public, elle engage sa responsabilité morale et juridique et celle de l'ensemble des membres de sa communauté en choisissant de maintenir des partenariats avec des entités impliquées dans des violations du droit international. Par son soutien indirect à des pratiques contraires aux normes juridiques et éthiques internationales, elle s'expose au risque d'être considérée comme complice de ces violations. Le 3 juin, l'Université de Genève (UNIGE), comme le rappelle la TdG¹³, *« dénonce son partenariat stratégique avec l'Université hébraïque de Jérusalem portant sur des projets de recherche communs. Et elle ne renouvellera pas sa collaboration avec celle de Tel-Aviv. Arrivant à échéance en février 2026, celle-ci concerne la mobilité académique. Ces accords ne s'arrêtent pas pour des raisons politiques, affirme l'institution. Et ce, même si le rectorat exprime son indignation face à la situation humanitaire à Gaza, appelant toutes les parties, et particulièrement le gouvernement israélien, au respect des droits humains et du droit international humanitaire, et rappelant le droit de la population à un accès à la nourriture et aux soins »*. Le rectorat avait prévu de faire ces annonces au Palais Eynard en présence de la presse et de 60 à 80 invités (députés, mécènes, représentants de l'économie...), à qui il prévoyait de présenter, principalement, plusieurs projets majeurs de développement, dont le lancement de chaires d'excellence, l'agrandissement de son campus ou encore les mesures d'économie supplémentaires prévues. Mais une quinzaine d'étudiants de la Coordination étudiante pour la Palestine, choqués par la perspective d'être informés après tout ce monde de la réponse à leurs revendications en faveur d'un boycott académique, ont précédé les convives. Bloqués devant l'entrée du bâtiment, surveillés par de nombreux policiers arrivés rapidement sur place, et écoutés par les journalistes, empêchés eux aussi de pénétrer à l'intérieur, ils ont déroulé des banderoles. Puis ils ont dénoncé « la passivité » du rectorat face au

¹³ L'UNIGE rompt ses partenariats avec des universités israéliennes : <https://www.tdg.ch/lunige-tourne-le-dos-a-des-universites-israeliennes-909766429410>

« génocide », sa « répression » du mouvement étudiant de solidarité et sa « volonté » d'écarter le corps étudiant au moment de faire des annonces importantes. Après trois quarts d'heure, le porte-parole de l'UNIGE, Marco Cattaneo, a annoncé l'annulation de l'événement, « faute de pouvoir le tenir dans des conditions sereines, et pour éviter que la question palestinienne prenne complètement le dessus » sur les autres annonces stratégiques. Vers 13 h, sur demande de Marco Cattaneo, les étudiants ont finalement quitté les lieux en se mettant d'accord avec le communicant sur « l'échec du dialogue ». Depuis plus d'un an, la Coordination étudiante demande le boycott académique des universités israéliennes. Un appel signé par 511 membres de la communauté universitaire, dont des dizaines de professeurs, demandait la fin de la collaboration avec ces institutions « qui contribuent à la politique génocidaire de l'Etat d'Israël ». En l'absence de la rectrice, Audrey Leuba, restée à l'intérieur du Palais Eynard et qui n'est pas allée à la rencontre des étudiants, Marco Cattaneo a fait envoyer la prise de position du rectorat par e-mail à la presse. Puis il s'est chargé de l'expliquer sur le parvis du bâtiment. « Il ne s'agit pas d'un boycott académique », a précisé le porte-parole. L'alma mater renonce à ses sept partenariats stratégiques avec des universités dans le monde, car la majorité sont inactifs ou échus, et parce qu'elle veut privilégier les collaborations au sein de ses réseaux universitaires. Quant aux deux universités israéliennes, « il n'y a pas de volonté de prendre une position, insiste Marco Cattaneo, mais la situation à Gaza vide ces accords de leur sens, car il est impossible de lancer des appels à projets et d'avoir une mobilité des étudiants ou des chercheurs ». Ces annonces concluent la consultation menée sur les recommandations du comité scientifique à propos du rôle de l'institution dans le débat public. Le rapport des experts prônait une « réserve institutionnelle », un concept calqué sur une publication d'une chercheuse française mais que le rapport omettait de citer. L'université avait reconnu et déploré ce plagiat¹⁴. Dans sa prise de position, le rectorat s'en tient à cette réserve institutionnelle qu'elle entend observer sur les sujets de politique cantonale, nationale et internationale. « L'Université doit demeurer un espace où les idées peuvent être débattues librement. [...] Pour que ce cadre [...] soit garanti, l'Université ne doit pas être elle-même partie prenante des débats [...] en son sein. Cette réserve institutionnelle n'est pas un frein mais une condition essentielle de la liberté d'expression. » Toutefois, selon cette prise de position, le rectorat pourra faire exception si l'Université est affectée dans

¹⁴ L'Université de Genève reconnaît le plagiat et retire le rapport incriminé : <https://www.tdg.ch/universite-de-geneve-linstitution-est-coupable-de-plagiat-403280523244>

l'accomplissement de ses missions fondamentales. Ou, « à titre très exceptionnel », sur un sujet de nature purement politique, pour appeler au respect des valeurs qui l'animent. Et c'est ainsi que le rectorat commence ce mardi par déroger à la règle en lançant un appel humanitaire en faveur de Gaza. Pour Marco Cattaneo, la prise de position de l'Université n'est « pas de nature à désespérer les étudiants ». Pourtant, n'a-t-on pas affaire à un boycott qui ne dit pas son nom ? Après l'annulation de l'événement, la rectrice, Audrey Leuba, a finalement reçu les médias en milieu d'après-midi, dans un autre bâtiment universitaire. Elle a défendu une décision stratégique et non politique : « Ces partenariats ne correspondent plus au sens que nous souhaitons donner à notre rayonnement international. » Ce n'est pas un moyen déguisé d'aller dans le sens des revendications étudiantes, réfute-t-elle. »

Bref, une chatte n'y retrouverait pas ses petits.

Quelques jours plus tard, l'Université de Lausanne rompait son partenariat avec l'Université de Jérusalem¹⁵ en raison du positionnement des autorités de l'Université hébraïque de Jérusalem face aux enjeux juridiques et éthiques soulevés par la guerre actuelle à Gaza qui divergent avec l'engagement de l'UNIL sur trois plans : le respect du droit international, un engagement citoyen de l'UNIL, défini par sa charte, et une diligence raisonnable en matière d'assistance face à des violations graves de droits humains. Ces éléments n'ont pas été mis en avant à Genève.

La communication maladroite et une vision stratégique peu claire nous invitent à déclarer que l'Université de Genève doit de toute urgence expliciter sa gestion ainsi que ses options stratégiques au sujet du conflit israélo-palestinien et revoir sa communication.

¹⁵ 24 Heures, Guerre de Gaza : L'Université de Lausanne rompt son partenariat avec celle de Jérusalem : <https://www.24heures.ch/gaza-lunil-rompt-son-partenariat-avec-luni-de-jerusalem-737482558766>